



# ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
GLOSSAIRE	1
CADRE GENERAL	1
CTA-CODIS / TRAITEMENT DE L'ALERTE	1
CTA-CODIS / ENGAGEMENT DES MOYENS	2
CTA-CODIS / INFORMATIONS	2
COS / CONDUITE A TENIR	2
COS - LOGIGRAMME DE DECISION	2
OFFICIER EXTRACTION	1
ORGANISATION DU COMMANDEMENT	1
OFFICIERS LIAISON	1
REFERENCES	1
ANNEXES	1
ENGAGEMENT DES MOYENS	1
ZONE D'INTERVENTION	1
ORGANISATION DU COMMANDEMENT	1
ORDRE PARTICULIER DES TRANSMISSIONS	1
ORDRE PARTICULIER DES TRANSMISSIONS SANS SECTEUR DSi	2



## ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

### GLOSSAIRE

- **SIS** Service d'Incendie et de Secours
- **CODIS** Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
- **CGGD** Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale
- **COPG** Commandant des Opérations de Police et de Gendarmerie
- **COIS** Commandant des Opérations d'Intervention Spécialisée
- **COS** Commandant des Opérations de Secours
- **CRM** Centre de Regroupement des Moyens
- **CRRA 15** Centre de Réception et de Régulation des Appels 15
- **DDSIS** Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- **DDSP** Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- **CGGD** Commandant de Groupement de la Gendarmerie Départementale
- **DGSCGC** Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- **DSM** Directeur des Secours Médicaux
- **FIS** Force d'Intervention Spécialisée
- **PC** Poste de Commandement
- **PCO** Poste de Commandement Opérationnel
- **PEV** Point d'Extraction des Victimes
- **PMA** Poste Médical Avancé
- **PRI/CAI** Point de Rassemblement des Impliqués / Centre d'Accueil des Impliqués
- **PRV** Point de Rassemblement des Victimes
- **UMH** Unité Mobile d'Hospitalisation
- **VSAV** Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
- **SSO** Soutien Sanitaire Opérationnel
- **SSSM** Service de Santé et de Secours Médical
- **SIRCO** Système d'Information de Renseignement et de Communication Opérationnelle
- **SYNERGI** Système Numérique d'Echange, de Remontée et de Gestion des Informations
- **VISOV** Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel



# ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

## CADRE GENERAL

La Fiche opérationnelle a pour but de définir les procédures opérationnelles visant à adapter la réponse opérationnelle des SDIS lors d'évènements de type « Tuerie de Masse ».

Elle précise notamment :

- Les principes d'engagement ;
- Les mesures de coordination interservices ;
- La prise en charge rapide des victimes ;
- La prise en compte du schéma national d'intervention Police-Gendarmerie.

### Définition de la menace

- Tuerie de masse, qui se déroule en 3 phases :
  - **Tuerie** :
    - Grand Nombre de Victimes dans des lieux publics ;
    - Temps très court (30 et 90 mn).
  - **Retranchement** (avec ou sans otages) :
    - Position de défense ferme en un lieu éventuellement reconnu ;
    - Ralentissement de la progression des forces de l'ordre.
  - **Affrontement**
    - Refus de négociation ;
    - Volonté de mourir ;
    - Assaut suicide.
- Course mortifère (« hit and run attack), qui se caractérise comme suit :
  - Fusils d'assaut ;
  - Action plus ou moins coordonnée ;
  - Ouverture de feu au hasard ;
  - Grand nombre de victimes ;
  - Terreur et psychose ;
  - Pas de retranchement ;
  - Pas d'action suicide.
- **Au regard de la menace, tous les modes d'action sont envisageables.**



## ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

### CTA-CODIS / TRAITEMENT DE L'ALERTE

Lors de la prise d'appel, l'opérateur applique les procédures suivantes :

Dès réception d'un ou plusieurs appels laissant apparaître une notion d'attentat (fusillade, explosion, ...), les éléments suivants devront être recherchés, afin d'évaluer la situation

- Quel(s) lieu(x) ?
- Nombre(s) de tireur(s) ?
- Type d'armes ?
- Les victimes sont-elles visibles ?
- Le ou les tireurs sont-ils visibles ? Où sont-ils localisés ?

Des consignes peuvent être fournies aux témoins :

- S'enfuir si possible ;
- Se cacher si la fuite est trop risquée ;
- Mettre son téléphone en mode silencieux ;
- Eviter de faire du bruit.

Il conviendra que le CODIS croise impérativement ces informations avec les autres salles opérationnelles (PN, GN, SAMU).

- Dans un premier temps, avant la détermination du point de destination, le chef de pôle rappelle la consigne aux premiers engins :

Stopper et stationner à couvert, 200 m avant l'adresse ou dans une rue adjacente.

Ces dispositions ont pour but de protéger le personnel avant d'obtenir l'autorisation des forces de l'ordre de porter secours aux victimes dans la zone proche de l'événement.

- Dans un second temps, le CODIS devra identifier en lien avec les forces de l'ordre le premier Point de Destination.

Ce Point de Destination correspond à un premier CRM pour les premiers moyens engagés.

**Dès le Point de Destination clairement identifié, le CODIS informera l'ensemble des engins en transit, aussi bien sur son emplacement que sur l'itinéraire à emprunter pour s'y rendre.**



## ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

### CTA-CODIS / ENGAGEMENT DES MOYENS

L'opérateur en accord avec l'officier superviseur chef de salle CTA - CODIS et/ou son adjoint, engage les moyens avec le code sinistre adapté à la situation lors de l'appel (Ex : personne blessée par arme à feu, Explosion ERP...) conformément aux procédures en vigueur.

Dès les demandes de renfort affirmées par le COS ou si avéré à l'appel, l'opérateur utilisera le plan d'attaque « TUERIE - Tuerie de masse ».

Les moyens à engager au Point de Destination sont définis dans le [tableau situé en annexe](#)

### CTA-CODIS / INFORMATIONS

Pour ces opérations, l'information des services est assurée par le CODIS.

#### Le chef de pole CODIS informe :

- Le CRRA 15
- La Police Nationale ou la Gendarmerie.
- Le(s) Maire(s) territorialement concerné(s)

#### L'officier superviseur chef de salle CODIS informe :

- La chaîne de commandement
- L'infirmier coordinateur d'astreinte en dehors du temps de présence au CTA
- Le médecin DSM (SDIS les semaines paires, SAMU les semaines impaires)
- Les autorités selon les dispositions en vigueur ;
- Le COZ PARIS ;
- Le CODIS du département concerné en cas d'intervention impliquant un autre département.
- Centre Opérationnel en cas d'intervention impliquant la B.S.P.P.

#### SIRCO

L'officier chef de salle CODIS crée et renseigne un événement SIRCO.

Il renseigne dans un premier temps un Point de Situation Evènement (PSE).

Il avise le Colonel de Permanence pour validation et diffusion du Point de Situation Préfecture (PSP).

#### SYNERGI

L'officier chef de salle CODIS propose l'ouverture d'un événement SYNERGI selon les éléments recueillis à l'appel et conformément aux hypothèses d'alerte du Sous-Préfet de permanence.

#### VISOV

➤ Dans le cadre de la convention entre les Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel (VISOV) et le SDIS, l'événement objet de l'activation ORSEC NOVI fera l'objet d'une initialisation du dispositif pour le suivi des médias sociaux.

➤ Le Chef de Groupe Départemental recevra une remontée d'information pertinente issue des médias sociaux à l'aide d'un document collaboratif en ligne dont l'accès est restreint. (CODIS et chaîne de commandement concernée).

➤ VISOV fournira également une cartographie collaborative de ces remontées.



## ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

### COS / CONDUITE A TENIR

**SE MET A DISPOSITION DU COPG AU POINT DE DESTINATION  
SANS PRECISIONS, STOPPER ET STATIONNER A COUVERT, 200 M AVANT L'ADRESSE  
OU DANS UNE RUE ADJACENTE.**

DEFINIT EN CONCERTATION AVEC LE COPG LE(S) PREMIER(S) PRV (EN PERIPHERIE DE LA ZONE CONTROLEE) EN TENANT COMPTE DU RISQUE SUBSISTANT.

DES ZONES FACILES A SECURISER DOIVENT ETRE PRIVILEGIEES  
(VOIE ETROITE, PORCHE...).

AUCUN ENGAGEMENT DU PERSONNEL DANS LA ZONE D'EXCLUSION.

L'attention du COS est attirée sur les points suivants :

L'engagement initial doit prendre en compte la probabilité d'un **sur-attentat** visant les secours.

La prise en charge et le rassemblement des victimes ou des impliqués sortis par leurs propres moyens, au PRI ou au CAI, doit se faire à la voix en concertation avec les forces de l'ordre en raison du risque de présence de terroristes parmi eux.

La prise en charge des policiers, des gendarmes et des sapeurs-pompiers blessés répond à une procédure particulière.

- Pas de passage au PMA ;
- Pas de régulation par le CRRA 15 ;
- Vecteur dédié au transport (VSAV ou UMH), couvert par la fonction SSO.

Circuit d'évacuation vers un centre hospitalier identifié au moment de la survenue de l'évènement.

Les idées de manœuvres retenues par le COS doivent permettre d'assurer le secours à victimes.

Les moyens du SDIS ne peuvent être exposés au feu des terroristes.

Le COS a la responsabilité de l'engagement du Groupe d'Extraction dans la **zone contrôlée** via le(s) Corridor(s) d'Extraction qui est(sont) identifié(s) et tenu(s) par les forces de sécurité intérieure :

- Il(s) relie(nt) la **Zone d'Exclusion** à la **Zone de Soutien**, en traversant la **Zone Contrôlée** ;
- Il(s) permet(tent) l'intervention des sapeurs-pompiers sous appui des forces de sécurité intérieure ;
- Il(s) permet(tent) le dégagement d'urgence des victimes
- **Ne pas extraire les victimes identifiées par un cyalume® (bâton lumineux) de couleur rouge.**

## COS - LOGIGRAMME DE DECISION

RASSEMBLEMENT DES MOYENS SP AU POINT DE RASSEMBLEMENT DES MOYENS

Sans précisions, stopper et stationner à couvert, 200 m avant l'adresse ou dans une rue adjacente.

LES VICTIMES SONT-ELLES TOUTES A TERRE ? EN ESTIMER LE NOMBRE AU PLUS TOT

SI OUI LE (OU LES) TIREUR(S) EST (SONT)-IL(S) TOUJOURS PRESENT(S) ?

SI DES PERSONNES VIENNENT A VOTRE RENCONTRE,  
REGROUPEMENT A LA VOIX AU PRI/CAI PAR LES FORCES DE L'ORDRE

TOUJOURS AVOIR A L'ESPRIT LE RISQUE DE SUR-ATTENTAT.

MISE EN PLACE CONCERTEE DE(S) PRV

ENGAGEMENT DES PERSONNELS ?

ZONE D'EXCLUSION

NON

ZONE CONTROLEE \*

OUI SI MISE EN PLACE D'UN  
CORRIDOR D'EXTRACTION

ZONE DE SOUTIEN

OUI

Utilisation trousse de secours  
« Damage Control »

Acheminement, prise en charge des victimes au(x) PRV, mise en place « Damage Control pré-hospitalier»

Mise en place de la partie « Evacuation » du plan ORSEC NOVI

Evacuation des victimes vers les hôpitaux définis « TRAUMA CENTER »

Prise en Charge particulière des Intervenants → Hôpital défini lors de la survenance de l'évènement

Fin de l'intervention des Sapeurs-Pompiers

\* Sous protection balistique et commandement assuré par l'Officier Extraction



## TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

### OFFICIER EXTRACTION

- Il supervise l'engagement du groupe extraction sous protection des forces de l'ordre pour extraire les victimes (Dégagement d'urgence), pour se faire le Groupe Extraction (GE) emprunte le(s) corridor(s) d'extraction mis en place par les forces de l'ordre.
- Il est en liaison permanente avec l'officier liaison auprès du PC COIS.
- Il a pour mission de veiller au transfert par le GE des victimes depuis le(s) PEV vers le(s) PRV.
- Il veille à l'équipement de l'ensemble des personnels en tenue de protection balistique.
- En l'absence de COIS, il fait fonction d'officier liaison auprès du chef de l'unité tactique d'intervention (Chef BAC ou PSIG).



## ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

### ORGANISATION DU COMMANDEMENT

#### Le Poste de Commandement Opérationnel (PCO)

##### **Composition du PCO :**

- Direction : le DO ou son représentant ;
- Le DDSIS ou son représentant ;
- Le DDSP ou son représentant ;
- Le CGGD ou son représentant ;
- Le responsable du SAMU ou son représentant ;
- Le procureur de la république.

Le travail interservices, assurant la gestion opérationnelle de l'ensemble de la crise, doit permettre notamment de :

- partager l'information et d'évaluer au mieux la situation ;
- valider la manœuvre générale interservices ;
- gérer au mieux la protection de la zone verte contre le sur-attentat ;
- garantir la pérennité des axes stratégiques indispensables pour les évacuations et permettre l'arrivée des renforts ;
- organiser la prise en charge des impliqués (notamment ceux s'échappant de la zone par leurs propres moyens) et leur contrôle avant qu'ils n'accèdent aux points de regroupement et de prise en charge (mairie, CUMP) ;
- faciliter la gestion des flux entrants et sortants.

#### **Organisation du commandement opérationnel**

Il comprend l'ensemble des PC de conduite, propres à chaque force :

- **PC du COPG** pour l'ordre public et neutralisation de la menace d'une manière générale la gestion opérationnelle de l'ensemble de la crise ;
- **PC du COIS si intervention spécialisée** (RAID et ses antennes régionales / GIGN et ses antennes régionales) ;
- **PC du COS** du niveau PC de Site, pour les missions habituellement dévolues aux SIS (Incendie, Secours à Personnes, Risques technologiques, etc.).

**Au sein de chaque PC (COPG et COIS si intervention spécialisée), est positionné un officier de liaison sapeur-pompier** afin de relayer les expressions de besoin, en renforts ou en compétences spécifiques.

**Le rôle primordial de l'officier de liaison au sein du PC du COPG** consiste à commander l'action de l'Officier extraction (engagement ou repli).

**En cas d'engagement** d'une unité d'intervention spécialisée, cette mission incombe à **l'officier de liaison détaché auprès du PC du COIS**.

**La coordination globale demeure au niveau du PCO.**



## ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

### OFFICIERS LIAISON

- Ils se situent au sein du PC du COPG et au sein du PC du COIS si activé :
  - Ils sont sous l'autorité du COS garant de la coordination générale ;
  - Ils relaient les expressions de besoins en renforts et compétences spécifiques (Fourniture de plan ETARE, de moyens de franchissement en hauteur, extinction, éclairage...) ;
  - Ils sont habilités défense ;
  - Ils veillent à la rapidité d'exécution des consignes d'extraction des victimes.
- L'officier liaison auprès du COIS
  - Il commande l'action de l'officier extraction (engagement ou repli) en accord avec le COS.

NB : en l'absence du COIS le chef de l'unité tactique d'intervention (Chef BAC ou PSIG) fait fonction de COIS, dans ces circonstances, l'officier extraction pour sa part fait office d'officier liaison.



## ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

### REFERENCES

- Instruction interministérielle relative à l'élaboration du dispositif ORSEC « secours à de nombreuses victimes» dit NOVI en date du 2 janvier 2019
- Note d'information des Ministère des affaires sociales et de la santé et du Ministère de l'intérieur en date du 02 juin 2017 relative à la Réponse opérationnelle des services d'aide médicale urgente et des services départementaux d'incendie et de secours pour la prise en charge des victimes d'attentats
- Note d'information de réponse opérationnelle des SAMU et des SDIS pour la prise de charge des victimes d'attentats en date du 06 juin 2017
- Fiche Opérationnelle Renforts Départementaux
- Fiche Opérationnelle NOVI
- Fiche opérationnelle RADIO - ANTARES

### ANNEXES

- ENGAGEMENT DES MOYENS
- ZONE D'INTERVENTION
- ORGANISATION DU COMMANDEMENT
- ORDRE PARTICULIER DES TRANSMISSIONS
- ORDRE PARTICULIER DES TRANSMISSIONS SANS SECTEUR DS1



## ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

### ENGAGEMENT DES MOYENS

Plan d'attaque	Libellé	ENGINS SOLICITES
PLAN ATTENTAT- TUERIE DE MASSE  Code Plan : « TUERIE »	1 <sup>er</sup> Engagement	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ 1 CG</li><li>➤ 2 VSAV</li><li>➤ 1 FPT</li><li>➤ 1 VLSM</li></ul>
	2 <sup>ème</sup> Engagement	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ 1 Groupe Extraction :<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 VL Off extraction</li><li>• 1 Lot BALI + 1 VTP Corbeil</li><li>• 1 Lot BALI + 1 VTUTP CS Les Ulis</li><li>• 1 FPT + 6 personnels formés du CSP Corbeil-Essonne</li></ul></li><li>➤ ou du CS les Ulis</li><li>➤ 1 Groupe SAP :<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 VLCG</li><li>• 4 VSAV</li><li>• 1 VLSM si non engagé au préalable</li></ul></li><li>➤ 1 VPRV</li></ul>
	3 <sup>ème</sup> Engagement	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ 1 Module Commandement «Attentat» :<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 VLCC</li><li>• 2 VLCGD</li><li>• 1 VPCC</li><li>• 1 VL officier liaison auprès du (COPG/COIS)</li></ul></li><li>➤ 1 Groupe SAP « SSO attentat » :<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 VLCG</li><li>• 4 VSAV</li><li>• 1 VLSM</li></ul></li></ul>
	4 <sup>ème</sup> Engagement	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Tous moyens à la demande du COS dont dispositif ORSEC NOVI</li></ul>

Objectif :  
4 Binômes  
provenant  
des 2 CIS

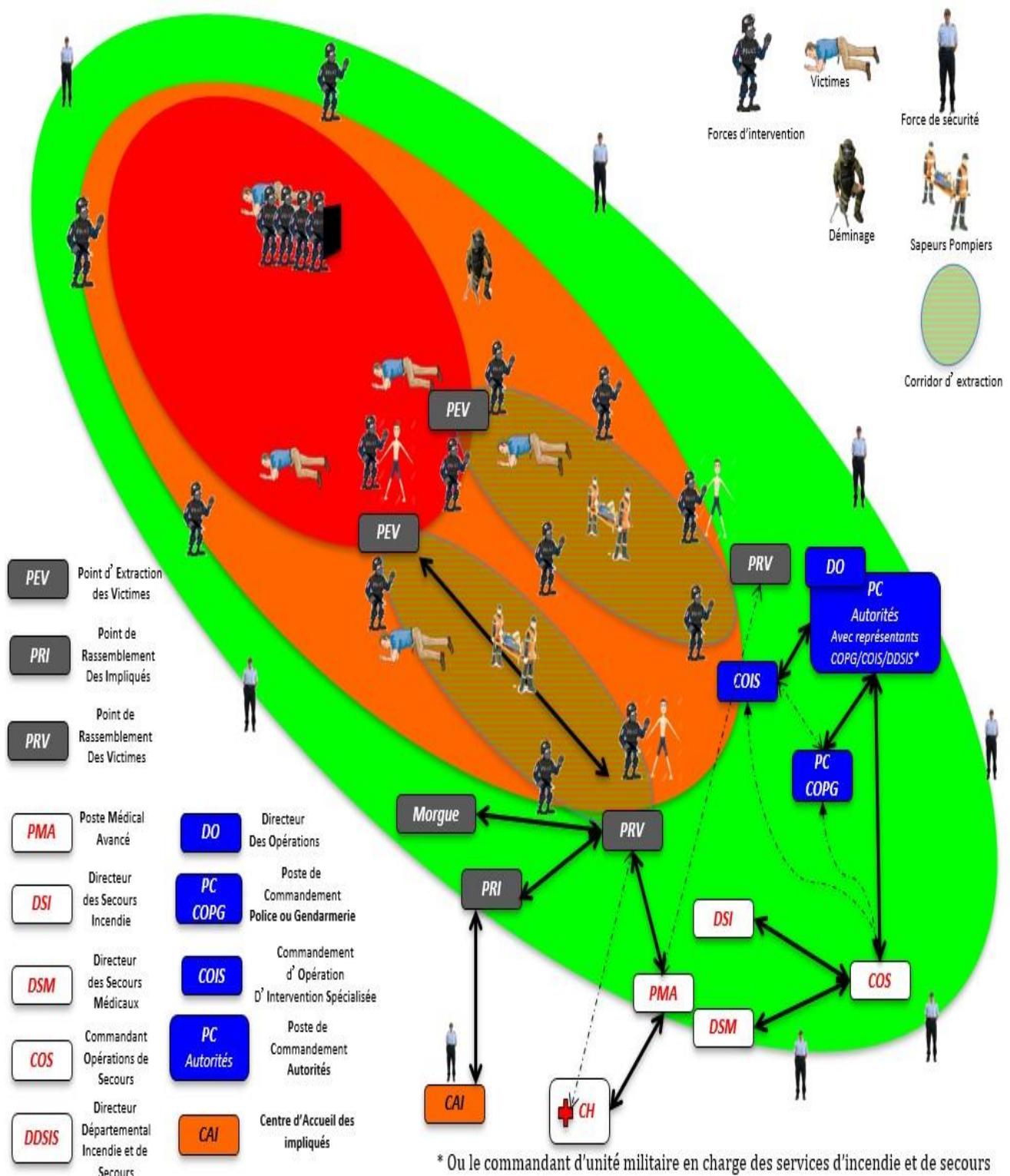


# ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

# FICHE OPERATIONNELLE DEPARTEMENTALE

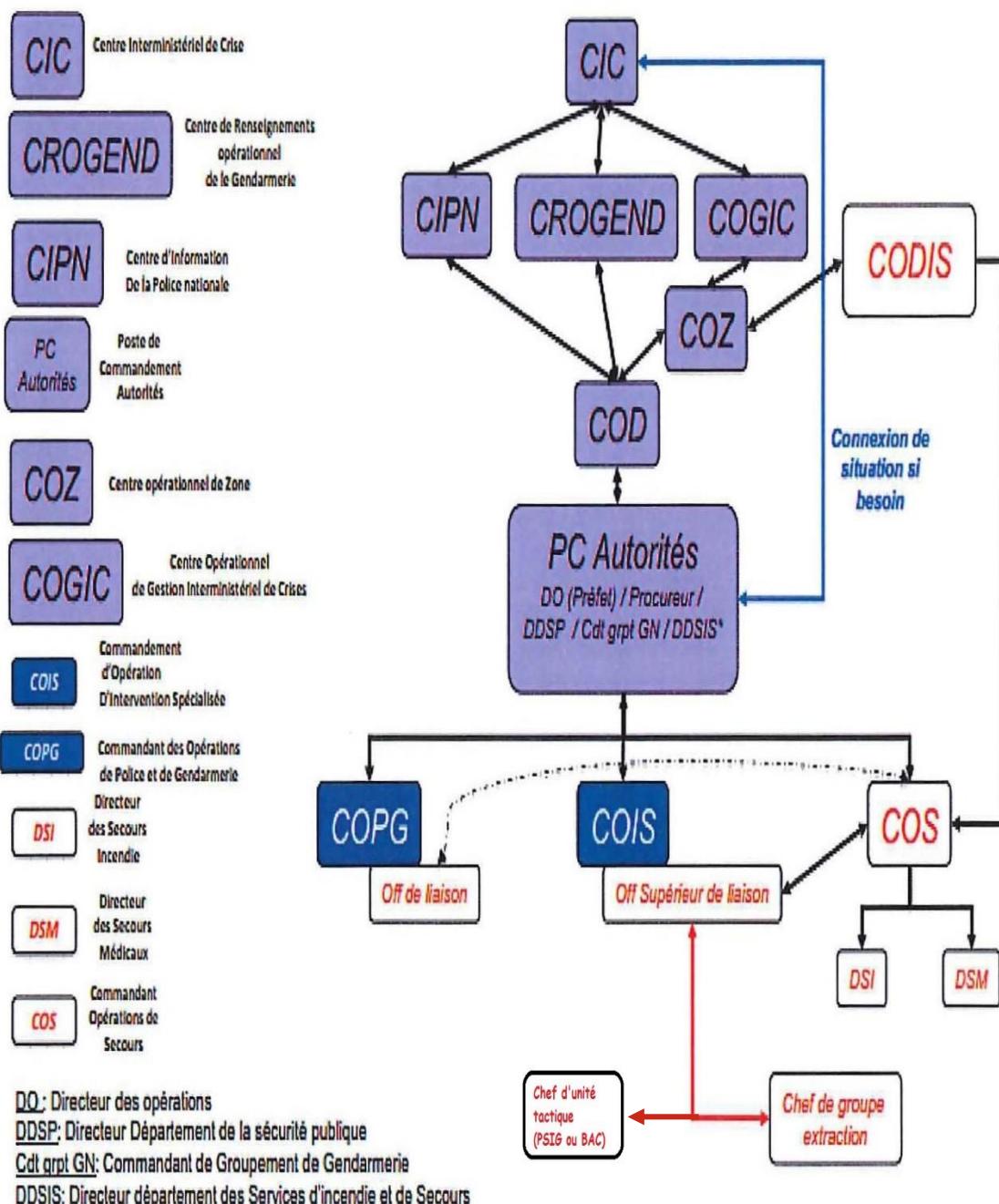
ATTENTAT

#### **ZONE D'INTERVENTION**



\* Ou le commandant d'unité militaire en charge des services d'incendie et de secours

## ORGANISATION DU COMMANDEMENT



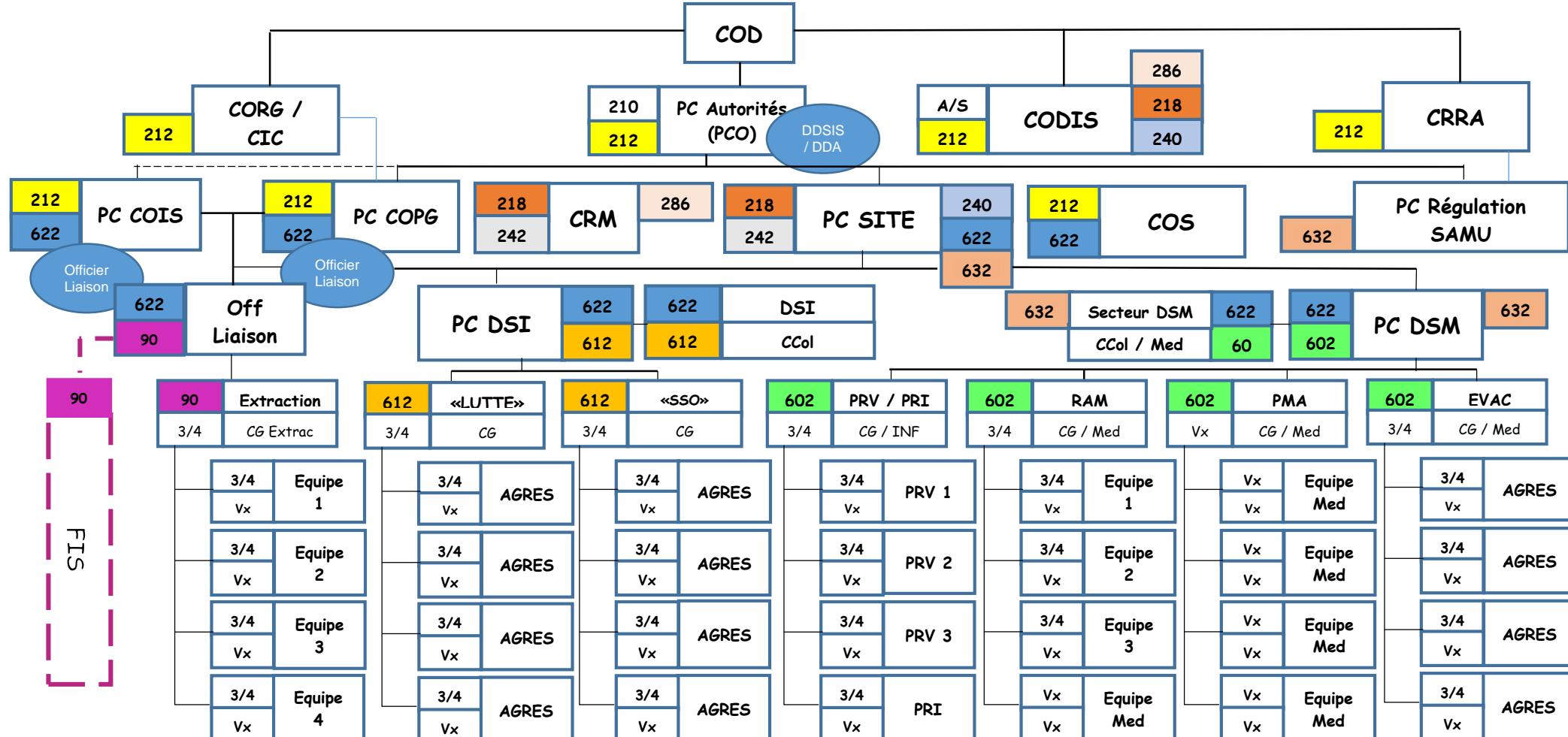
\* Ou le commandant d'unité militaire en charge des services d'incendie et de secours

# ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

## ORDRE PARTICULIER DES TRANSMISSIONS



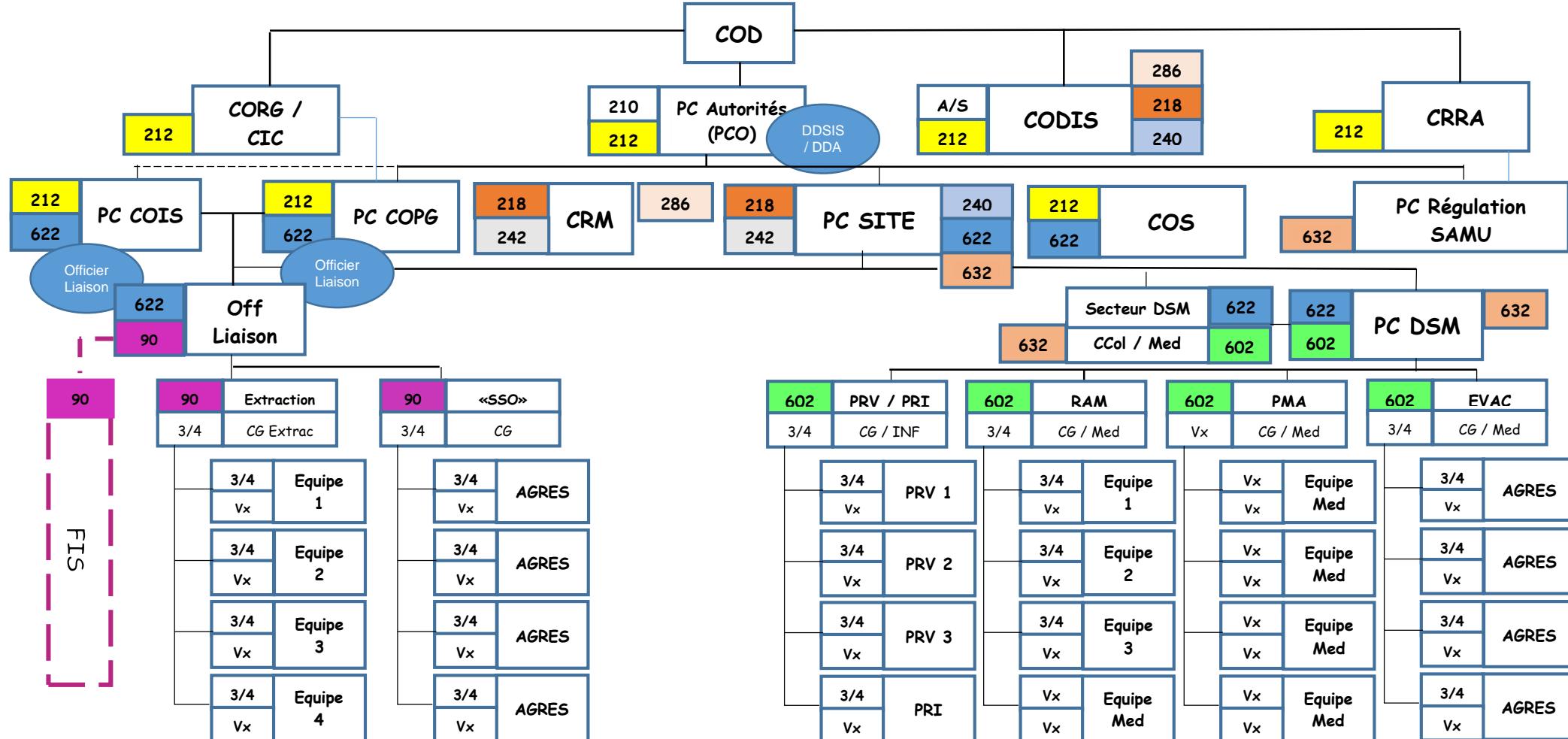
NB : Oreillettes pour les officiers de liaison au PC COPG et au PC COIS, pour officier extraction ainsi que pour les groupes extractions.

# ATTENTAT - TUERIE DE MASSE

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

ATTENTAT

## ORDRE PARTICULIER DES TRANSMISSIONS SANS SECTEUR DSM



NB : Oreillettes pour les officiers de liaison au PC COPG et au PC COIS, pour officier extraction ainsi que pour les groupes extractions.